
PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BOUNIOL François, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à CAYLA Didier, COUDOUEL Pierre qui avait donné procuration à SOULENQ Joseph et FERREBOEUF Murielle.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- ✚ Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.
- ✚ Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 novembre est approuvé.
- ✚ Lecture de l'ordre du jour :
 - Recrutement d'agents pour le recensement 2024.
 - Avancements de grade
 - Rénovation de 2 fours à pain : mission AMO
 - Décisions modificatives
 - Devis
 - Loi APER
 - Compte rendu ADEFPAT
 - Voyage scolaire CE-CM
 - Expo photos 2024
 - Projet PERCE NEIGE
 - Point sur la reprise du village de vacances
 - Questions diverses

I. Recensement de la population 2024 : recrutements d'agents recenseurs.

Monsieur le maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du **9 janvier** au **17 février 2024** :

- ❖ Du 9 au 17 janvier 2024 : formation des agents recenseurs et tournée de reconnaissance
- ❖ Du 18 janvier au 17 février 2024 : période de collecte des informations

Pour cela, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

Le conseil municipal

DECIDE de créer deux postes d'agents recenseurs :

- ☒ Chaque **agent recenseur** percevra la somme de **1000 €** (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année **2024**.
- ☒ Les frais de déplacement seront remboursés à chaque agent selon les décrets en vigueur et sur présentation d'un état récapitulatif des déplacements effectués.

AUTORISE le maire à recruter les agents recenseurs et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

II. Avancement de grade : création des postes.

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que deux agents de la commune répondent aux conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade :

- ↳ Sophie PEZET, actuellement, ATSEM principal de 2^{ème} classe peut prétendre au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.
- ↳ Cyril ROLLAND, actuellement adjoint technique, peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Pour bénéficier de cet avancement, le conseil municipal doit créer les postes correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

de créer les postes à compter du 01/01/2024 :

- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

de supprimer les anciens postes occupés par ces 2 agents à compter du 01/01/2024, à savoir :

- Un poste ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint technique

III. Rénovation de deux fours à pain : mission AMO

Monsieur le Maire présente la mission pour un contrat d'ingénierie de Monsieur Jérôme RUSSERY Economiste de la construction (MARCILLAC 12) pour la rénovation de deux fours à pain. Ces travaux avaient été demandés par les habitants des villages de Jongues et Gervaux.

La mission consiste à trouver des entreprises, obtenir des devis, organiser le phasage et le suivi des travaux. Le montant des honoraires proposé est de 2 500.00€HT par four soit 5 000.00€HT (6 000.00€TTC).

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

IV. Décision modificative – budget principal

Afin de s'assurer que les crédits nécessaires seront suffisants jusqu'au vote du budget, Monsieur le Maire propose d'alimenter certains programmes de la section investissement du budget principal en réduisant les crédits d'autres programmes, selon le tableau ci-dessous :

N° programme	PREVU	DEPENSE	RESTE	DM		TOTAL APRES DM
				Augmentation de crédits	diminution de crédits	
101	545 700,00	164 715,65	380 984,35	+ 70 000,00		450 984,35
112	183 000,00	74 660,24	108 339,76		- 10 000,00	98 339,76
113	15 000,00	9 390,77	5 609,23	+ 10 000,00		15 609,23
20	67 800,00	38 093,44	29 706,56	+ 10 000,00		39 706,56
37	5 800,00	-	5 800,00		- 5 000,00	800,00
38	55 000,00	-	55 000,00	+ 30 000,00		85 000,00
45	20 000,00	6 027,00	13 973,00	+ 10 000,00		23 973,00
49	319 000,00	-	319 000,00		- 125 000,00	194 000,00
54	40 000,00	-	40 000,00	+ 10 000,00		50 000,00
				+ 140 000,00	- 140 000,00	

Le conseil municipal approuve les mouvements de crédits.

V. Devis.

Le conseil municipal décide de valider les devis suivants :

- ↳ Espace Service Carladez et PINQUIER Alain (offre conjointe) pour l'élagage de 5 frênes au village de vacances pour un montant TTC de 1 704.00€
- ↳ Blanchisserie du Carladez pour la fourniture de serviettes de table et bavoirs à destination des enfants à la cantine scolaire : 151.20€/mois pour 10 mois/an (de septembre à juin)

VI. Loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables)

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la loi APER qui impose aux communes de définir un schéma des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables).

Monsieur GERMAIN Nathan, chargé de mission à la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène est venu présenter cette loi aux élus :

- Cette loi s'impose à toutes les communes
- Etablir le schéma des ZAEnR consiste à définir les lieux et bâtiments propices à l'accueil de dispositifs visant à la production d'EnR (Energies Renouvelables).
- Les bâtiments seront à privilégier.
- Les terres classées en terres agricoles ne pourront pas être intégrées dans le schéma
- Les propriétaires des bâtiments et terrains répertoriés dans la ZAEnR n'auront aucune obligation de répondre au dispositif.
- Et inversement, ceux non répertoriés pourront toujours implanter des dispositifs de production d'EnR, les ZAEnR ne sont pas exclusives.
- Sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, en cohérence avec le PLUI et la charte du PNR, les projets éoliens en seront exclus.
- Les zones pourront évoluer dans le temps
- Les bâtiments en zone classée (périmètre des bâtiments de France) pourront être intégrés dans le schéma
- Cette démarche doit être réalisée avec une phase de concertation du public.

Une prochaine réunion visant à définir les ZAEnR aura lieu entre les élus de la Commune et Nathan GERMAIN le 8 janvier prochain à 14h à la mairie. S'en suivra une réunion publique le 23 janvier 2024 à 20h30 à la salle des fêtes pour présenter le schéma à la population (phase de concertation).

VII. SENTIERS DE L'IMAGINAIRE – COMPTE RENDU DE LA REUNION ADEFPAT

Le Maire rappelle qu'une étude des 6 sentiers de l'imaginaire a été confiée à l'ADEFPAT. Cette étude a pour but de trouver une stratégie de développement commune pour les six sentiers de l'imaginaires.

La mission arrive à son terme, le conseil municipal prend connaissance d'un premier rapport sur la gestion future de ces 6 sentiers :

- La fusion des 6 sentiers est écartée
- L'idée de recruter une personne à temps plein chargée de l'animation est évoquée
- La création d'un comité de pilotage présidé en alternance par les 6 communes (1an/commune) qui se réunirait tous les trimestres est avancée ainsi que la création d'un SIVU
- Un budget prévisionnel sur 3 ans est présenté.

Ce rapport interroge le conseil municipal :

- Le budget leur semble élevé (305 900.00€ de fonctionnement pour 3 ans)
- Qui va payer ?
- La création d'un SIVU étonne le conseil municipal puisque les élus de Brommat avaient souhaité la création d'un SIVU uniquement pour la gestion de la salle multiculturelle à Mur-de-Barrez. L'intégration des sentiers dans le SIVU avait clairement été écartée.
- La création d'un emploi à temps plein pour l'animation des sentiers ne semble pas nécessaire.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les maires et les adjoints des 6 communes aura lieu le lendemain (mardi 12 décembre) à 20h30 à Thérondels sur ce sujet.

Les élus de Brommat, à l'unanimité, souhaitent, que les membres du conseil Municipal qui seront présents, fassent remonter leur désaccord sur la création d'un SIVU pour la gestion des sentiers.

VIII. Voyage scolaire des élèves de CE – CM.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de financer le voyage scolaire des élèves de CE et CM en Camargue qui aura lieu du 20 au 24 mai 2024 :

- Coût du séjour en PC : 4 723.57€ T.T.C.

Le conseil municipal souhaite que les familles concernées participent aux frais et décide :

- De fixer la participation à 50€/élève
- D'autoriser le maire à émettre un titre de recettes au compte 7067

IX. Expo photos 2024.

Monsieur le Maire présente le projet d'Eric CABANIS, photographe, pour l'année 2024 (15 juin - 15 septembre) « VIVRE BROMMAT 2 » :

- Un travail d'Eric CABANIS : une trentaine de portraits en noir et blanc d'habitants de Brommat exposés au centre de Brommat
- Un travail de Sarah DESTEUQUE, photographe invitée : douze portraits en milieu rural exposés au buron de Pleau
- Une exposition de portraits en couleur « paysans d'Occitanie » d'Eric CABANIS à l'hôtel des Barrages

La proposition financière s'établit de la façon suivante :

- 🚩 ERIC CABANIS : 2000.00€
- 🚩 Sarah DESTEUQUE : 1000.00€

La commune aurait également à sa charge : réalisation des bâches, installation de l'exposition par les agents techniques, édition du catalogue, des affiches et flyers, communication, mise à disposition de logements pour les photographes, organisation du vernissage.

Lucie PRUNET, qui avait senti un manque d'engouement à l'évocation du projet lors de la dernière réunion, propose la prise de photos de personnes en situation et avec des paysages de la Commune plutôt que des portraits.

Le conseil Municipal est favorable à cette idée.

La proposition d'Eric CABANIS est validée mais le conseil municipal souhaite orienter le photographe.

Une réunion avec le photographe et les élus sera programmée en début d'année.

X. Point sur le projet PERCE NEIGE :

- Le document d'arpentage a été réalisé, les élus prennent connaissance du plan.
- Monsieur le Maire a eu des échos de la réunion entre l'ARS, le département et l'association PERCE NEIGE ; il semble que le projet dévie du projet initial sur des logements inclusifs pour une partie et de répit pour d'autres. Le conseil municipal souhaiterait avoir un compte rendu de cette réunion.

XI. Point sur la reprise du village de vacances

- La réalisation des plans est en cours, ils devraient être fournis début janvier
- La notaire attend la création de la société par les futurs gérants pour avancer sur le bail.
- Monsieur ROUQUETTE d'Aveyron ingénierie viendra visiter le village de vacances le 18 décembre.
- L'audit énergétique devrait être réalisé la semaine prochaine.

XII. Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle que la Commune a obtenu sa première fleur. Monsieur le Maire s'est rendu à la remise des prix du jury départemental à Rodez, Madame PRUNET et Monsieur HURIER Stéphane à celle du jury Régional à Castelnaudary.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements d'associations pour l'octroi des subventions.
- Madame DUVAL NOLORGUES informe que les p'tits journaux arriveront dans la semaine et que les colis de Noël pour les + de 70 ans seront confectionnés le samedi suivant la réunion, le 16 décembre. En conséquence les élus pourront récupérer les colis et p'tits journaux pour en faire la distribution à partir du lundi 18 décembre.
- Monsieur le Maire informe qu'en 2024 seront célébrés les 90 ans de l'usine du Brézou. Des animations seront programmées en juillet 2024 par EDF en coopération avec Brommat et Argences en Aubrac.
- La date des vœux du Maire a été fixée au vendredi 12 janvier 2024 à 18h30.

Séance close à 22h30

Le Maire,
Didier CAYLA

Handwritten signature of Didier Cayla in black ink.

La secrétaire,
Lucie PRUNET

Handwritten signature of Lucie PrUNET in black ink.

